

MAIRIE DE MOGNÉVILLE
6, RUE DE L'ÉGLISE
55800 – MOGNÉVILLE

Tél. : 03.29.75.48.94

E-mail : mairie@mogneville.com

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2018.

- Demande de subvention de l'Union Nationale des Combattants de Bar-le-Duc et sa région.
- Demande de subvention du Comité des Fêtes de Mognéville.
- Acceptation du devis du Parc Départemental se rapportant à des travaux de signalisation horizontale.
- Modification budgétaire n° 1.
- Modification budgétaire n° 2.
- Modification budgétaire n° 3.
- Questions et informations diverses.

Étaient présents : Mesdames Murielle SCHWARTZ, Nadine GOULET, Véronique CHARTON, Céline ESTIEZ, Messieurs Richard SIRI, Stéphane SIMON, Arnaud APERT, Didier CHARTON, Jacky GOULET et Rudy FRANCAERT.

Était absent non excusé : Monsieur Dylan MONCHABLON.

Secrétaire : Monsieur Rudy FRANCAERT.

Le compte-rendu de la réunion du 15 juin 2018 est adopté.

N° 2018/41 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE BAR-LE-DUC ET SA RÉGION.

Pour faire suite au courrier de Monsieur Jean-Claude BARGIBANT, Président de la section U.N.C. (Union Nationale des Combattants) de Bar-le-Duc et sa région, en date du 12 juillet dernier, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer à l'U.N.C. une subvention.

N° 2018/42 – DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DES FÊTES DE MOGNÉVILLE.

Pour faire suite à la demande de subvention de Madame Claudine STEIB, Présidente du Comité des Fêtes de Mognéville, en date du 17 juillet dernier, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer audit Comité des Fêtes une subvention dans le cadre des festivités du 14 juillet 2018.

N° 2018/43 – ACCEPTATION DU DEVIS DU PARC DÉPARTEMENTAL SE RAPPORTANT À DES TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE.

Dans le cadre de travaux de signalisation horizontale (accessibilité PMR et sécurité routière et piétonnière intra-muros) sur la Commune de Mognéville, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- décide d'accepter le devis n° 1007 en date du 20 juillet 2018 du Parc Départemental de Bar-le-Duc,

- charge Monsieur le Maire de réaliser un dossier dans le cadre des financements amende de police.

N° 2018/44 – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de procéder à un transfert de crédits en section de fonctionnement du compte 615228 (autres bâtiments) au compte 739223 (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) d'un montant de 533,00 euros.

N° 2018/45 – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 2.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

SECTION	ARTICLE	CHAPITRE	MONTANT
DI	1582	040	116 674 €
RF	781	042	116 674 €
RI	021	021	116 674 €
DF	023	023	116 674 €

N° 2018/46 – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 3.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de procéder à un transfert de crédits en section d'investissement du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2188 (autres immobilisations corporelles) d'un montant de 181,00 euros.

Le Maire,

Richard SIRI